

## **ARRÊTÉ N°2025-07 CONC**

### **Arrêté fixant la liste des correcteurs associés à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité conduite de véhicules - session 2026**

Martine ESTEBAN, Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ariège,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** le décret n° 2013- 593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** l'arrêté n° 2025-01 CONC portant ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2026,

**Vu** l'arrêté n° 2025-04 CONC modifiant l'arrêté n° 2025-02 CONC fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B, C de la fonction publique territoriale session 2026,

**Vu** la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

**Vu** le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les Centres de Gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie,

## ARRETE

### **Article 1 : Désignation des Correcteurs Associés**

- La liste des correcteurs associés est la suivante :
  - Arnaud MARGUERIT
  - Grégoire LOURME

### **Article 2 : Publicité**

Ampliation du présent arrêté sera :

- Affichée dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ariège,
- Transmise à Monsieur le Préfet du département de l'Ariège.

Fait à FOIX, le 16 décembre 2025

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Publié le : 17/12/2025

Transmis au Préfet le : .....

La Présidente,  
Martine ESTEBAN

